

### 3. Mettre en place un bus vers un marché de l'entité ou de taille plus grande situé sur une autre commune

#### 1. Contexte et description

Certaines personnes précarisées ou situées dans des villages ruraux périphériques ne disposent pas d'un véhicule personnel ou éprouvent des difficultés à trouver une solution à se déplacer. Elles peuvent parfois avoir également une mobilité réduite (déplacement à l'aide d'une tribune, de béquilles ou d'une canne). Toutefois, elles souhaitent néanmoins se rendre au marché qui n'est pas spécialement bien desservi par les transports publics. Aussi, un bus de marché apparaît comme une alternative utile permettant à ces citoyens non seulement d'avoir facilement accès à un marché et éventuellement aussi à d'autres commerces du centre ville, à des services publics tels que la commune, le C.P.A.S, le Centre culturel, la bibliothèque... mais aussi de combattre l'isolement en leur permettant de tisser de nouveaux liens en toute convivialité par le biais notamment du partage d'un café, d'un potage et d'une collation dans un espace d'accueil proche du centre. Les liens tissés font que les personnes se contactent également entre elles en dehors de cette activité.

#### 2. Publics cibles

Les personnes précarisées, principalement les personnes âgées situées dans les communes rurales ou les quartiers sociaux délocalisés, mais il peut s'agir également de personnes isolées de tout milieu social.

#### 3. Parties prenantes

- Le Plan de cohésion sociale qui impulse, coordonne le projet, recueille les inscriptions et assure le transport des citoyens.
- Toute institution qui peut mettre à disposition un local d'accueil qui serait situé à proximité du marché et pourrait assurer l'encadrement général de l'accueil du public et de l'autogestion de l'espace (disposition du local, préparation du café, du potage et de la collation).
- Le CPAS qui apporte une expertise et assure le suivi de l'action. Ses services d'aide familiale et de repas à domicile relaient également toutes les



*Pour moi, c'est parfait parce que sinon, je ne saurais pas sortir pour venir au marché, voir quelques connaissances. Le GEB (asbl d'éducation permanente partenaire du projet-pilote), c'est très bien, ils sont très accueillants, on est toujours bien servi avec le sourire... je trouve ça très bien.*

Marie-Thérèse, de Braine-le-Comte

informations utiles au public cible concernant l'organisation de ce service.

- Le service mobilité peut apporter une expertise et une contribution technique par le biais d'une ordonnance de police pour préserver un emplacement de parking à proximité du local d'accueil et intégrer cette action dans une politique globale de mobilité dans la commune.
- Les personnes de référence des maisons de quartier, des résidences pour personnes âgées, des quartiers sociaux et des participants réguliers de la navette contribuent à la promotion de cette action auprès de leur public.
- L'ALE par la mise à l'emploi d'une personne pour conduire le véhicule.
- Le service technique de la Ville qui assure la mise à disposition et le suivi de l'entretien du véhicule.

#### 4. Mise en œuvre

Les personnes peuvent être prévenues par courrier des jours de marché ou par flyers transmis par un des partenaires de l'organisation du transport. Celles-ci s'inscrivent suivant leur convenance auprès du Service Cohésion sociale. Un accompagnement de ces personnes peut être assuré pour éventuellement les aider à transporter leurs courses.



Il peut être envisagé que les courses soient déposées dans le local d'un partenaire proche du marché et qu'un arrêt soit prévu sur le chemin de retour pour embarquer leurs achats.

Le parcours de ramassage s'élabore en fonction de la localisation des participants. Ces derniers sont avertis individuellement (la veille au plus tard) de l'heure approximative du passage de la navette.

Le transport gratuit ou à coût réduit peut s'organiser toutes les semaines ou tous les 15 jours et prévoir un ramassage entre 9h et 10h et un retour entre 11h et 12h.

Une contribution symbolique peut être suggérée pour les boissons et collations à l'espace d'accueil par le biais d'une tirelire.

A cet espace d'accueil « Pause café », des affiches peuvent circuler pour informer le public des prochaines activités annexes.

## 5. Conditions de réussite

- Un mini-bus (camionnette) permettant de véhiculer des personnes présentant des difficultés à se déplacer.
  - Un chauffeur régulier et deux conducteurs de remplacement. Le chauffeur peut être issu de l'équipe PCS.
- Cibler le public qui pourrait être intéressé par le service et établir des critères de priorité (personnes qui ont des difficultés de déplacement ou qui n'ont pas de voiture ou s'appuyer sur l'expertise du CPAS, des maisons de quartier, des résidences de repos, des éducateurs de rue.
  - Effectuer des tournantes pour contenter le plus de personnes possible, effectuer de la publicité mais pas trop car il y a un risque d'être submergé de demandes. Or, le nombre de places est limité et peut être variable suivant le véhicule utilisé.
  - Assurer une régularité du service.
  - Le coût du service doit être abordable.
  - Permettre à la personne véhiculée de s'adjoindre le service d'un(e) accompagnateur (trice).

## 6. Pratique exemplative

Le PCS de **Braine-le-Comte** propose une navette de bus gratuite tous les jeudis matins entre 9h et 10h pour le trajet « aller » et entre 11h et 12h pour le trajet « retour au domicile ». Les inscriptions se font auprès du PCS ou du GEB (l'asbl Guidance et Entraide Brainoise). Le déplacement s'effectue du quartier des personnes véhiculées jusqu'au local du GEB où les citoyens sont accueillis dans un espace convivial autour d'un café ou d'un potage. Ils peuvent ensuite accéder au marché, aux commerces et aux services publics.

